



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>29578</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt	<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt	
<b>Rubrique</b> > femmes	<b>Tête d'analyse</b> > égalité professionnelle	<b>Analyse</b> > fonction publique. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>18/06/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>13/08/2013</b> page : <b>8659</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur son action, dans son administration, vis-à-vis du plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les administrations publiques.

### Texte de la réponse

La feuille de route du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt adoptée lors du conseil interministériel aux droits des femmes du 30 novembre 2012 comporte 20 mesures déclinées en 51 actions visant à inscrire dans la réalité l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Dès la mise en place de cette politique, le ministre s'est attaché à faire connaître son engagement pour faire progresser l'égalité des droits tant auprès des professionnels que des personnels de son ministère. Il a nommé une haute-fonctionnaire qui est chargée de piloter et suivre la réalisation des mesures inscrites dans la feuille de route de son ministère. Ces mesures concernent la politique en faveur des agricultrices, l'enseignement agricole et la politique des ressources humaines en faveur de l'égalité professionnelle au sein du ministère. La feuille de route comporte également des actions pour améliorer la représentation des femmes dans les instances dirigeantes des établissements publics et de divers organes de gouvernance placés sous l'autorité du ministre et pour favoriser la mixité des professionnels dans les instances agricoles à l'instar de ce qui a été fait pour les élections aux chambres d'agriculture. Une politique active en matière d'éducation à l'égalité filles/garçons est engagée dans les établissements d'enseignement agricole : elle a pour objectif de diversifier les choix d'orientation scolaire et professionnelle, et de lutter contre les représentations sexuées des enseignants, formateurs et apprenants, en développant le regard critique des enseignants et de leurs élèves sur les stéréotypes véhiculés par les médias et la publicité. La politique de ressources humaines conduite au sein du ministère est en cours de réalisation et fait l'objet d'une large concertation avec les organisations syndicales. Parmi les actions engagées, on peut citer la progression du nombre de nominations de femmes aux postes d'encadrement supérieur, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations en mettant en oeuvre un programme de formation de l'encadrement à la problématique de l'égalité professionnelle ainsi que celle des membres de jurys de concours et examens professionnels. La mise en oeuvre de mesures pour créer les conditions d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée tant pour les femmes que pour les hommes complétera le dispositif en faveur de l'égalité. Enfin, la communication sur les sites du ministère, rendant visible la politique d'égalité des droits, indispensable pour faire évoluer les mentalités, fait l'objet d'une attention toute particulière.